

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

TRAVAIL + DEMOCRATIE + PAIX

DECRET N° 82/604 du 23/6/1982
/MTPC/RNTP

portant titularisation et nomination
des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics) au titre de
l'année 1979.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

-:-:-:-:-

VISAS:

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15/62 du 3/02/62 portant statut général des fonction-
naires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 60/90 du 03.03.60 fixant statut commun des cadres
de la catégorie AI des Services Techniques;
Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
Vu le décret 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant
statut général des fonctionnaires;
Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
Vu le décret 63/81 du 26/3/63 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires;
Vu le décret 65/170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires;
Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du
28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérimaires des membres
du Gouvernement;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire
du 10 Novembre 1981;

DG/RNTP.-

DFP.-

DB.-

DCF.-

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux-Publics) dont les noms suivent; sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 ACC.néant.

INGENIEURS

- KALA Etienne p/c du 11/11/79, DCUH Brazzaville
- ESSIE Germain p/c du 01/12/79, RNTP Brazzaville
- MBAUCAUD Jean-Mathieu-Séraphin p/c du 01/12/79 RNTP Djambala
- GALA Véronique p/c du 08/12/79, Secrétariat Général à l'Industrie
- MAZIEZOULA Bienvenu p/c du 21/11/79, Secrétariat Général à la Recherche Scientifique Brazzaville
- NGODJO Jean-Marie p/c du 23/11/79, Direction de l'Energie des Carburants à Brazzaville.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à partir du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction

COMMANDANT BENOIT MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 23 Juin 1982'

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

ITHIL-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- JORPC	1	- SGCM/BC	3
- MTPC	2	- SGI	2
- DFP	12	- DEC	2
- DB	2	- DG/RNTP	30
- DCF	2	- SGRC	2
- DCUH	2	- Dossiers	18
- Intéressés	6		